

## Conditions générales de vente

### 1. Orien'T Sport Santé

Orien'T Sport Santé est un événement sportif mis en place par le Comité Régional d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire Grand Est, association sportive et structure déconcentrée de la FFEPGV. L'événement se déroule sur 2 jours les 28 et 29 juin 2025 au lac de la forêt d'Orient à Mesnil-Saint-Père.

14 rue du Lac  
10 140 Mesnil-Saint-Père

Les objectifs de ces 2 jours sont :

- Pour le pratiquant, qu'il soit licencié ou non à la FFEPGV, découvrir et pratiquer des activités en salle ou en extérieur.
- Passer un moment convivial pour tous le samedi soir autour d'un barbecue.

Les séances avec les activités ouvertes à l'inscription sont :

- Mise en route collective
- Paddle en autonomie (l'encadrant reste sur le bord de l'eau à proximité)
- Kayak en autonomie (l'encadrant reste sur le bord de l'eau à proximité)
- Longe côte encadré
- Découverte flore avec un guide
- Balade en vélo autour du lac, vélo musculaire ou électrique
- Promenade en bateau à moteur
- Randonnée pédestre
- Bungy pump
- Danses du monde
- Indian bells renforcement musculaire
- Réveil musculaire
- Acro yoga

Les effectifs sont limités sur chaque séances pour permettre d'assurer la sécurité des pratiquants.

Le participant choisit les différentes séances qu'il souhaite vivre dans la mesure des places disponibles sur chacune d'entre elles.

L'encadrement est assuré par des professionnels de l'animation sportive diplômés et possédant une carte professionnelle.

L'organisation pourra mettre en place des séances supplémentaires si les séances affichées sont complètes, et ce dans la mesure de ses possibilités d'encadrement.

### 2. Conditions de participation

Toute personne peut participer à l'événement Orien'T Sport Santé (personnes majeures et mineures).

#### 2.1. Participants mineurs



Des personnes mineures peuvent être inscrites par leurs représentants légaux dans les conditions prévues à l'article 3 des présentes Conditions Générales de Vente.

## 2.2. Etat de santé

Le participant certifie être dans un état de santé qui lui permet de pratiquer des séances d'activités physiques.

Pour participer à une séance se déroulant en milieu aquatique (paddle, ou kayak), le pratiquant atteste être apte à se déplacer dans l'eau avec une brassière, et passer une ligne d'eau tête sous l'eau.

La participation à Orien'T Sport Santé implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant du présent règlement.

## 3. Inscription et tarifs

L'inscription se réalise en ligne sur internet, sur ce lien :

<https://www.payasso.fr/epgv-grand-est/paiement>

Pour des raisons d'organisation, les participants une fois inscrits ne peuvent pas modifier le choix de leurs activités.

### 3.1. Accès au site

- Weekend adulte licencié FFEPGV : 22€
- Weekend enfant (-18 ans) : 14€
- Weekend adulte non-licencié FFEPGV : 28€
- Samedi ou dimanche adulte licencié FFEPGV : 12€
- Samedi ou dimanche enfant (-18 ans) : 7€
- Samedi ou dimanche adulte non-licencié FFEPGV : 15€

### 3.2. Accès aux séances

- Paddle : 15€
- Kayak en autonomie : 12€
- Longe côte : 7€
- Promenade en bateau : 5€
- Vélo autour du lac (en autonomie) : 9€
- Balade en vélo Ass. ELECTRIQUE autour du lac : 15€
- Découverte flore avec un guide : 5€
- Randonnée pédestre : sans coût sup.
- Indian bells renforcement musculaire : : sans coût sup.
- Bungy pump : sans coût sup.
- Danse du monde : sans coût sup.
- Danses : sans coût sup.

### 3.3. Repas du soir : apéritif et barbecue

- Apéritif, entrée, plat, dessert (boissons comprises) : 30€

### 3.4. Nuitée et petit-déjeuner

L'organisateur propose des possibilités d'hébergement à la Résidence des Lacs d'Orient.



D'autres possibilités existent sur Mesnil-Saint-Père (camping, gîtes, chambres d'hôtes, hôtels), les participants pourront rechercher par leurs propres moyens.

L'organisateur se réserve le droit de proposer une chambre à partager avec d'autres personnes afin de d'utiliser au mieux la capacité d'hébergement du site.

Pour les participants majeurs sont proposés :

- A la résidence des lac, en chambre double avec petit-déjeuner (à deux par chambre) : 29€
- A la résidence des lac, en chambre quadruple avec petit-déjeuner (à quatre par chambre) : 24€
- En tente Marabout sur la base AEPA avec petit-déjeuner : 14€

N.B. : L'hébergement est réservé aux seuls mineurs accompagnés.

## 4. Tenues

Le participant veillera à porter une tenue adaptée à la pratique sportive avec des chaussures propres pour les activités en salle, et des chaussures spécifiques à l'extérieur, et/ou pour les activités aquatiques. Pour l'activité longe côte, il prendra des chaussures pour aller dans l'eau.

Il pourra s'il le souhaite amener une serviette, et une bouteille d'eau (vivement conseillé).

## 5. Assurance MAIF

### 5.1. Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, le Comité Régional est assuré en responsabilité civile par le contrat MAIF souscrit par la FFEPGV.

### 5.2. Dommage matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant l'événement.

Le participant veillera à prendre soin du matériel qui lui est confié pour la pratique des activités.

## 6. Modification et annulation de l'événement

L'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment les séances et leur déroulement, s'il juge que les conditions de sécurité pour les participants ne sont pas assurées. Dans ce cas, le COREG EPGV Grand Est en informe les participants par écrit et rembourse les paiements effectués, sans autre indemnité.

Si l'organisateur venait à annuler l'événement, il restituerait les frais d'inscription aux participants.

Si le participant venait à annuler sa venue, les frais d'inscription seront remboursés à hauteur de :

- 100% si l'annulation survient 30 jours avant l'événement
- 50 % si l'annulation survient entre 8 et 29 jours avant l'événement
- 0 % si l'annulation survient dans les 7 jours précédents l'événement.

Le participant en informe le Comité Régional (par email à [grandest@comite-epgv.fr](mailto:grandest@comite-epgv.fr)), et se verra rembourser la somme par virement bancaire.



## 7. Force majeure

Le COREG EPGV Grand Est ne pourra être tenu responsable à l'égard des participants en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un cas de force majeure ou d'un évènement fortuit.

Sont notamment considérés comme un évènement de force majeure : la guerre, l'émeute, les épisodes pandémiques et épidémiques, la grève, le blocage des moyens de transport et des réseaux de télécommunication, les catastrophes naturelles (inondation, déluge, incendie, avalanche...), les dispositions d'ordre législatif ou réglementaire apportant des restrictions à l'exécution de la présente prestations, ainsi que tous les cas retenus par la jurisprudence et tout autre cas indépendant, irrésistible et extérieur à la volonté expresse des Parties empêchant l'exécution normale de la convention de formation.

Sont notamment considérés comme un cas fortuit la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique.

Il est précisé que ces évènements sont susceptibles d'entraîner l'annulation d'Orien'T Sport Santé. Les prestations non réalisées seront alors entièrement remboursées aux participants.

## 8. Protection des données

Le COREG EPGV Grand Est est amené à recueillir les données personnelles des participants à des fins d'organisation et de gestion de l'évènement.

Seuls les services internes du COREG EPGV Grand Est sont destinataires de ces données à ce jour. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés. Ainsi, le Client est informé que les informations à caractère personnel transmises dans le cadre de la prestation de formation ne seront pas transmises à des tiers.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, modifiée par la loi du 20 juin 2018, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par courrier adressé à l'organisme de formation.

